

Image not found or type unknown



Délai de rétractation après signature de compromis de vente

Par **Edgar79**, le **25/03/2010** à **10:12**

Bonjour, rnrnJ'ai signé en tant qu'acquéreur un compromis de vente pour un appartement dans une agence immobilière. Cette acquisition a été faite avec 2 autres personnes qui m'ont donné procuration pour cette signature. rnrnJe n'ai pas reçu le compromis signé en main propre le jour de la signature, seule une photocopie m'a été envoyée, à moi seul, par courrier postal simple, 9 jours après, aucun des 2 autres signataire n'a reçu ce document. rnrnJe souhaite me rétracter en sachant que j'ai reçu le compromis il y'a 4 jours maintenant. rnrnMa question est simple : est-ce que l'un de mes co-acquéreurs ou moi-même a encore le droit de se rétracter ou est ce déjà trop tard ? rnrnMerci d'avance pour votre réponse. rnrnEdgar.